

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARBES - 6502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/10/2025 - 5063 - 1994 B 00088 - 394 352 561 - A.R.S. (ANTI RETOUR SYSTEM)

ANTI RETOUR SYSTEM

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

BILAN

ACTIF	Notes	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		Montants	Amortissements	Montants	Montants
		Bruts	et provisions	Nets	Nets
En Euro				12 Mois	12 Mois
Frais de développement		48 832	48 832	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		41 672	28 898	12 774	1 670
Total immobilisations incorporelles	2.1	90 504	77 730	12 774	1 670
Terrains		73 901	-	73 901	73 901
Constructions		665 104	44 617	620 487	653 742
Installations / Agencements Batiment		88 968	5 168	83 801	70 957
Installations techniques mat. & out. industriels		468 739	350 090	118 649	95 911
Autres immobilisations corporelles		24 283	20 003	4 280	4 014
Immobilisations en cours		65 744	-	65 744	-
Avances & acomptes		-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	2.1	1 386 739	419 878	966 862	898 526
Participations		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		1 400	-	1 400	-
Total immobilisations financières		1 400	-	1 400	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 478 644	497 608	981 036	900 195
Matières premières, approvisionnement		181 245	-	181 245	26 816
En Cours de production de biens		-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis		266 906	-	266 906	178 583
Total Stocks	2.2	448 151	-	448 151	205 399
Avances et Acptes versés sur commande		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés		75 456	-	75 456	257 909
Autres créances		117 609	-	117 609	77 239
Total créances	2.3	193 065	-	193 065	335 148
Valeur mobilière de placement		-	-	-	-
Disponibilités	2.4	99 274	-	99 274	66 219
Total trésorerie active		99 274	-	99 274	66 219
TOTAL ACTIF CIRCULANT		740 490	-	740 490	606 766
Charges constatées d'avance	2.12	6 823	-	6 823	1 976
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total comptes de régularisation		6 823	-	6 823	1 976
TOTAL GENERAL		2 225 957	497 608	1 728 349	1 508 938

BILAN

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
		12 Mois	12 Mois
<i>En Euro</i>			
Capital social ou individuel		105 900	105 900
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		10 590	10 590
Réserve statutaires ou contractuelles		192 735	192 735
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		383	16 640
RESULTAT DE L'EXERCICE		43 867	72 243
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.8	353 475	398 108
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
Emprunts & dettes auprès ets de crédit		670 873	640 436
Emprunts & dettes financières diverses		172 222	200 000
Concours bancaires courants		-	-
Groupe et associés		87 999	32 515
Total dettes financières		931 094	872 952
Av.et Acptes reçus s/commandes en cours		65 603	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		284 449	141 006
Dettes fiscales et sociales		93 372	96 872
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		-	-
Autres dettes		354	-
Total dettes d'exploit. et hors exploit.		443 778	237 879
TOTAL DETTES	2.5	1 374 872	1 110 830
Produits constatés d'avance	2.12	-	-
Ecart de conversion passif		-	-
Total comptes de régularisation		-	-
TOTAL GENERAL		1 728 349	1 508 938

COMPTE DE RESULTAT			
En Euro	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
		12 Mois	12 Mois
Ventes de Marchandises		-	-
Production vendue : Biens		1 160 396	1 081 420
Production vendue : Services		37 410	23 616
Chiffre d'affaires	3.1	1 197 806	1 105 036
Production stockée		-	-
Subvention d'exploitation		36 000	32 500
Rep. amort. prov. transferts de charges		1 055	4 793
Autres produits		6	8
Total produits exploitation		1 234 867	1 142 337
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	-
Achats matière 1ère at autres approv.		397 647	266 686
Variation de stock de matières premières		(242 753)	(11 344)
Autres achats et charges externes		420 632	271 536
Impôts, Taxes et versements assimilés		17 320	14 370
Salaires et traitements		329 038	299 767
Charges sociales		145 672	131 087
Dot. amort. sur immobilisations		77 068	46 732
Dot. provisions sur actif circulant		-	-
Dot. provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		12	13
Total charges d'exploitation		1 144 636	1 018 847
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 231	123 490
Produits financiers de participations		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		1 671	-
Reprises provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Total produits financiers		1 671	-
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		32 230	19 584
Différences négatives de change		-	-
Total charges financières		32 230	19 584
RESULTAT FINANCIER	3.2	(30 559)	(19 584)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Total produits exceptionnels		-	-
Charges exceptionnelles sur opérations gestion		-	226
Charges exceptionnelles opérations en capital		-	11 934
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Total charges exceptionnelles		-	12 160
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.3	0	(12 160)
Participation des salariés		-	-
Impôts		15 804	19 503
RESULTAT NET		43 867	72 243

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivant du Plan Comptable Général 2016.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation,
- intangibilité du bilan d'ouverture.

et conformément au PCG et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- de frais de recherche et de développement

Frais de développement engagés en 2016 et 2017 concernant l'étude et la conception de clapets, destinés à la vente pour les dépôts pétroliers.

Ces frais ont été estimés à la somme de 48 832€uros et ils correspondent aux charges directes (salaires, charges sociales de l'ingénieur méthodes) et à une quote-part de frais généraux (charges indirectes), rattachables à ces frais.

Durée d'amortissement : 5 ans, à compter du 30/06/2017.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les différents composants des immobilisations corporelles hors terrains sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui, pour les catégories principales, est la suivante :

	DUREE	METHODE
Logiciels informatiques	1 à 3 ans	Linéaire
Agencements, Aménagements	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Par ailleurs, la société n'a pas de dépenses de renouvellement ou de gros entretiens qui nécessiteraient la constitution d'une provision.

1.4 EVALUATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou de souscription à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Pour les titres de participations, les créances rattachées, une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Le calcul de la provision pour dépréciation des titres a été réalisée par un test de dépréciation fondé sur une valorisation des titres en fonction des fonds propres de la filiale.

1.5 EVALUATION DES STOCKS ET DES EN-COURS

Les stocks de matières et marchandises sont évalués suivant la méthode 'Coût moyen unitaire pondéré'.

La valeur brute des matières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

La provision de dépréciation de la valeur des stocks est calculée sur la base de la rotation des produits en stocks.

1.6 EVALUATIONS DES DETTES ET DES CREANCES

Les dettes et les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation des créances est inférieure à la valeur comptable.

1.7 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les soldes des comptes bancaires en devises ont été convertis au taux de clôture.

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement n°2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

Des provisions sont notamment constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges connus à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture.

Ces provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation de la société sur la sortie probable de ressources pour éteindre ses obligations.

1.9 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les créances et dettes libellées dans une devise différente de l'euro sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice à l'exception des opérations couvertes comptabilisées au taux de couverture.

Les profits et pertes latents de change sont enregistrés en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque. La société couvre ses positions de change au moyen de contrats d'achats et de ventes de devises à terme, sans caractère spéculatif.

Compte tenu de l'application depuis le 1er janvier 2017, du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les gains / pertes de changes comptabilisés anciennement en résultat financier doivent dorénavant être comptabilisés en lien avec les flux qui ont généré ces pertes/gains.

1.10 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET ASSIMILE

A leur départ à la retraite, les salariés reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Ces indemnités ont été évaluées sur la base d'hypothèses en matière de rotation des effectifs.

La provision pour départ à la retraite ne fait pas l'objet de comptabilisation dans les comptes sociaux. Elle fait l'objet d'une mention spécifique en engagement hors bilan.

1.11 UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés. Les résultats définitifs peuvent diverger de ces estimations.

A.R.S. - Anti Retour System

Société par actions simplifiée au capital de 105.900 €

Siège social : 5641 Route de Pau - 65420 IBOS

Immatriculée au RCS de TARDES sous le n°394 352 561

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2025**

L'an 2025, le 26 Juin,

Le société ROFORGE, SAS au capital de 160 000 euros, ayant son siège social sis Parc d'Activités de Stélytec – Lieu-dit GENTIALON - BP 19 42400 Saint-Chamond, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Etienne sous le N°B 303 559 942, représentée par la Société COSYNDE, en sa qualité de Présidente,

Agissant en qualité de Présidente et associée unique de la société ARS, ci-après « la Société »

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société ROFORGE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a établi un rapport sur l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Approbation des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du CGI,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'associé unique approuve également le montant des amortissements excédentaires de l'exercice écoulé visés à l'article 39-4 du CGI, non déductibles fiscalement, s'élevant à la somme de 2 561€ euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 867 Euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé :

- qu'il a été distribué au titre de l'exercice précédent, un dividende à hauteur de 61 699 euros par une décision de l'Assemblée en date du 30 Juin 2023.
- qu'il a été distribué un dividende à hauteur de 88 500 euros par une décision de l'associée unique date du 31 Juillet 2024.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique prend acte qu'une convention nouvelle relevant de l'article 227-10 et suivants du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Il prend acte également des conventions conclues lors de l'exercice précédent et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- une convention de prestations de services entre la Société et la Société ROFORGE, en date du 15 octobre 2023, fixant les modalités d'exécution et de rémunération des prestations.
- une convention de compte courant entre la Société COSYNDE et notre société, en date du 16 décembre 2021, d'une durée indéterminée.
- une convention de compte courant entre notre Société et la société ROFORGE, en date du 16 Décembre 2021, d'une durée indéterminée. Par avenant en date du 02 Janvier 2024, les parties ont convenu de modifier le taux d'intérêt pour les avances octroyées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique



A.R.S. - Anti Retour System

Société par actions simplifiée au capital de 105.900 €

Siège social : 5641 Route de Pau - 65420 IBOS

Immatriculée au RCS de RCS TARBES sous le n°B394 352 561

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Mesdames, Messieurs,

La Société ROFORGE, associée unique et Présidente de la Société ARS, ci-après « La Société » a établi un rapport sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

ANALYSE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – SITUATION FINANCIERE

L'activité principale de notre Société est la fabrication, l'achat, la vente de tous appareils de robinetterie se rattachant aux secteurs de l'industrie.

Notre Société a dégagé un chiffre d'affaires d'un montant de 1 197 806 euros au 31/12/2024, contre un chiffre d'affaires de 1 105 036 euros à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

1/ A l'actif des comptes de la Société

La lecture des principaux postes à l'actif nous révèle que :

- le poste « immobilisations corporelles » ressort à 966 862 euros en 2024, contre 898 526 euros en 2023.
- Le stock « produits finis » s'élève à 266 906 euros net, à la clôture de l'exercice écoulé, contre 178 583 euros au 31/12/2023.
- Le poste « créances clients » s'élève à 75 456 euros au 31/12/2024 contre 257 909 Euros au 31/12/2023.
- La trésorerie se monte à 99 274 euros en 2024, contre 66 219 Euros en 2023.

2/ Au passif des comptes de la Société

Le poste « emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » ressort à 670 873 euros en 2024, contre euros 640 436 au 31/12/2023.

Le poste « dettes fournisseurs » ressort à 284 449 Euros en 2024, contre 141 006 euros au 31/12/2023.

3/ Compte de résultat

Notre Société a développé un chiffre d'affaires d'un montant de 1 197 806 euros à la clôture de son dernier exercice social, contre un chiffre d'affaires de 1 105 036 euros au 31/12/2023.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 234 867 euros au 31/12/2024, contre 1 142 337 euros, au 31/12/2023.

Les charges d'exploitation ressortent, à la clôture de l'exercice clos, à 1 144 636 euros contre 1 018 847 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges de personnel, charges sociales comprises, s'élèvent à 474 710 euros, à la clôture de l'exercice 2024, contre 430 854 Euros au 31 Décembre 2023, pour un effectif moyen de salariés qui passe de 7 en 2023 à 10 en 2024.

Le résultat d'exploitation ressort à la clôture de ce dernier exercice, à 90 231 euros, contre un résultat de 123 490 euros au 31/12/2023.

Le résultat financier demeure négatif à la clôture de l'exercice clos, et s'élève à < 30 559 > euros, contre un résultat également négatif de <19 584> euros en 2023.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice comptable de 43 867 euros, contre un résultat également bénéficiaire de 72 243 euros réalisé lors de l'exercice précédent.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité de notre Société, depuis le début du nouvel exercice, nous laisse envisager, pour le prochain exercice, une amélioration de nos résultats.

RESULTAT - AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 43 867 Euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Un dividende à hauteur de 61 699 euros par une décision de l'Assemblée en date du 30 Juin 2023
- Un dividende à hauteur de 88 500 euros par une décision de l'associée unique date du 31 Juillet 2024.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION NON SIGNIFICATIVES

Notre Société n'a pas pris de participation non significative dans le capital d'autres Sociétés au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention réglementée nouvelle a été conclue et que les conventions conclues au cours des exercices précédents se sont poursuivies :

Il a été conclu une convention de prestations de services entre la Société et la Société ROFORGE en date du 15 octobre 2023, fixant les modalités d'exécution et de rémunération des prestations.

Il a été conclu une convention de compte courant entre la Société COSYNDE et notre société, en date du 16 décembre 2021, d'une durée indéterminée.

Il a été conclu une convention de compte courant entre la Société et la société ROFORGE, en date du 16 décembre 2021, d'une durée indéterminée. Par avenant en date du 02 Janvier 2024, les parties ont convenu de modifier le taux d'intérêt pour les avances octroyées au taux Euribor 1 mois au 31 Décembre de chaque année.

INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Néant

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que les amortissements excédentaires exclus des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code se sont élevées au total à la somme de 2 561 Euros.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre Société ne présente aucune activité en matière de recherche et de développement pour cet exercice.

SUCCURSALES EXISTANTES

En application de l'article L232-1 II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas constitué de succursales.

* * *

Enfin, nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LA PRESIDENTE

